

L'AUTREMENT L'AUTREMENT



Décembre
2003

«ARRÊTONS DE NOUS DEMANDER CE QUE NOTRE VILLAGE POURRAIT FAIRE POUR NOUS, MAIS DEMANDONS-NOUS CE QUE NOUS POURRIONS FAIRE POUR NOTRE VILLAGE»

Éditorial 10 ans déjà !

En 2004 Lambesc Autrement fêtera son 10^e anniversaire.

Dix ans de propositions pour que notre village reste vivant, 10 ans d'information sur la vie de Lambesc, des lambescains et d'analyses critiques et constructives des décisions prises pour l'avenir.

Nos élus dans l'opposition se battent depuis 1995 pour éviter les débordements et les mauvais choix du Maire et de sa majorité.

On pourrait croire que l'année 2003 se termine doucement, sans bruit.

Pourtant, les choix de la municipalité engagent le village vers une métamorphose irréversible mais réaffirmée au cours de cette année, celle d'une ville dortoir sans âme de près de 13 000 habitants.

Que dire de l'augmentation importante de l'impôt sur le foncier bâti et de la délégation quasi-totale à des organismes privés ou à la Communauté du Pays d'Aix des services collectifs (*eau, éclairage, ordures...*).

Que penser de la prochaine modification du POS et de la vente inconsidérée des terrains municipaux (*friches Ours et Beaudoux*) à des promoteurs qui provoquent et provoqueront un développement immobilier hors de prix et sans précédent.

Tous ces choix politiques vont avoir de l'effet bien plus vite qu'on ne pourrait le croire, et ceci dans la plus totale imprévoyance car les infrastructures nécessaires pour une ville de 13000 habitants ne sont pas envisagées : crèche, groupe scolaire, lycée, véritable plan de circulation et de stationnement, projets culturels et économiques. Il n'en est rien aujourd'hui.

Après plus de 8 années de pouvoir à Lambesc, le maire n'a rien fait pour faire évoluer le village dans le respect de son identité. Nous sommes bien loin de notre "Projet pour Lambesc" et des propositions faites lors des municipales de 2001 qui avaient séduit près de 45% des électeurs.

Lambesc Autrement entend bien continuer son rôle citoyen, et amener le débat et la contradiction partout où cela est nécessaire. Nous continuerons à faire savoir ce que certains voudraient taire. Autour d'une équipe soudée et ouverte, solidaire de son Conseil d'Administration, de ses élus municipaux et soutenus par ses adhérents.

2004, sera l'année des élections régionales et cantonales. Cette fois, Lambesc Autrement espère un conseiller général « autrement ». Nous aurons le temps de vous en reparler.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux à tous.

La Rédaction

TRIBUNAL

Lambesc Autrement a engagé un recours auprès du tribunal administratif dans un litige avec la municipalité sur l'impossibilité d'obtenir un local municipal en vue d'organiser une manifestation autour de la sécurité routière. Toute indemnité perçue par notre association dans ce cadre sera reversée intégralement à la "Ligue Contre la Violence Routière", association nationale qui devait être un acteur principal de l'événement.

Méditez...

Lors du Conseil municipal du 12/11, répondant à la question de Lambesc Autrement :

«Pourquoi augmentez-vous systématiquement l'indemnité du Maire et des adjoints au maximum autorisé ?»

Le Maire a répondu,

«Le contribuable travaille et ne partage pas son salaire...»

puis après une courte réflexion il a rajouté, magistral :

«La générosité appartient à ceux qui ne donnent rien !»

...il en restera toujours quelque chose.

Patrimoine communal

Le Maire de Lambesc souhaite semble-t-il, que la Communauté d'Agglomération prenne en charge la réhabilitation et la gestion de l'ancien couvent des Trinitaires, également ancienne gendarmerie, face à la perception dans la montée d'Aix (environ 750 m² de locaux avec un gros œuvre en bon état), afin d'en faire un pôle culturel.

Une fois n'est pas coutume, et contrairement à d'autres nous approuverions une telle destinée, sous réserve d'en définir précisément le rôle. Il nous semble, en effet, que ce bâtiment ancien, chargé de tant d'histoire, ne peut être qu'un lieu d'accueil pour les Arts et la Culture.

Un tel lieu manque à Lambesc et un partenariat entre la commune et le Pays d'Aix permettrait sans doute de le réaliser, pourvu que demain chacun prenne part à ce projet, pour faire profiter le plus grand nombre, des locaux ainsi restaurés. (à suivre)

Vous souhaitez adhérer à notre Association ?

Appelez nous au : 04 42 57 03 78 pour connaître les modalités d'adhésion.
(cotisation individuelle 20 €).

SURTAXE FONCIÈRE

Ce que nous redoutions à LAMBESC AUTREMENT, en vous parlant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dans l'AUTREMENT de mars et de juin 2003, est arrivé. Ceux qui paient les taxes foncières ont pu le constater, la somme payée en 2003 est en nette progression.

En effet, suite au transfert de la TEOM à la Communauté d'Agglomération, il y a transfert des charges fiscales, c'est-à-dire versement à la Communauté d'Agglomération de la part payée auparavant par la commune pour ce service. Le Maire aurait pu préparer ce transfert en faisant apparaître le pourcentage lié à l'enlèvement des ordures en dehors de la part communale, comme cela a été fait dans d'autres communes.

C'est-à-dire que l'an passé on aurait pu voir apparaître un pourcentage dans la colonne "ordures ménagères" et le pourcentage de la part communale diminuer d'autant.

Le Maire, soutenu par les élus de sa majorité, n'a pas anticipé et la TEOM est apparue en 2003 sans déduction de son équivalent sur la part communale.

CONCRÈTEMENT, CELA VEUT DIRE QUOI ?

Prenons l'exemple d'un contribuable qui a payé en 2002 : 248€ + 20€ de taxe soit 268€.

En 2003, ce contribuable paie 303€ + 24€ de taxe soit 327€ (voir exemple ci-dessous)

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Departement	Region	Taxe speciale d'equipement	Ordures ménagères Ø	Total des cotisations
Taux 2002	16,27 %	%	%	6,04 %	1,48 %	0,036 %	%	
Taux 2003	16,27 %	%	%	6,04 %	1,48 %	0,034 %	4,69 %	
Adresse								
Base	1062			1062	1062	1062	1062	
Cotisation	173			64	16	0	50	303
Adresse								
Base								
Cotisation								
Total des cotisations								
En 2002	170			63	15			
En 2003	173			64	16		50	
Variation en %	+1,76 %	%	%	+1,59 %	+6,67 %	%	%	%

Si le Maire avait anticipé en 2002 la TEOM sans alourdir les impôts, la feuille d'imposition aurait été (en euros) :

	Commune	Département	Région	Ordures ménagères	TOTAL	TOTAL (taxe incluse)
Taux 2002	11,58	6,04	1,48	4,69		
Taux 2003	11,58	6,04	1,48	4,69		
Base cotisation	1062	1062	1062	1062		
	123	64	16	50	253	273
En 2002	121	63	15	49	248	268
En 2003	123	64	16	50	253	273

En conclusion, et en se référant au cas ci-dessus :

Si le Maire avait anticipé, la répartition de la taxe foncière aurait été en 2002 de 121€ pour la commune et 49€ pour les ordures. Elle est en 2003 de 123€ pour la commune et 50€ pour les ordures, soit pour la commune une rentrée fiscale qui passe de 121€ à 123€ en augmentation de 1,7%

Pour le contribuable, dans l'exemple, la taxe foncière passe de 268€ en 2002 à 327€ en 2003 soit une augmentation de 59€ c'est à dire 22%.

Et quelle conséquence sur les loyers ?

N'en déplaise au Maire qui a affirmé le contraire lors du Conseil Municipal du 12/11/03, soutenu par sa majorité, il a donc décidé une augmentation de 22% des taxes foncières pour les propriétés bâties, contrairement aux promesses du candidat Ramond qui s'était engagé à ne pas augmenter la pression fiscale.

Oubliera-t-il de même sa promesse, faite lors de ce même Conseil, de diminuer d'autant les impôts locaux l'an prochain ?

Assainissement

Le réseau d'assainissement en quelques chiffres.

La commune de Lambesc est propriétaire des ouvrages et installations, dont le délégataire (*la SEM*) assure l'exploitation. Le financement des travaux de premier établissement des ouvrages et installations fixes du service est assuré par la commune qui établit une surtaxe pour répondre à ses obligations. C'est la part communale. Celle-ci est passée de 0,07€ HT/m³ à 0,30€ HT/m³ par décision du conseil municipal du 05 juin, avec effet au 1^{er} juillet 2003 (*cf. article au dos*).

Il y a, à l'heure actuelle, deux stations d'épuration pour la commune. La station appelée station du « petit champ vert », située à l'ouest de la commune, au bord de la D15 (*vers Salon*). C'est une station ancienne (1954-56) qui a une capacité de traitement de 5 000 Eq/h (*équivalent/habitant*).

Une station plus récente (1979) appelée Lambesc ZI, située ancien chemin de Berre, d'une capacité de traitement de 2 000 Eq/h.

Il y a également deux réseaux d'assainissement distincts. La longueur totale des deux réseaux représente un peu plus de 43 kms. L'un dessert la partie nord de la commune (*le centre ville en grande partie*) et amène les effluents à la station du « petit champ vert », l'autre dessert les lotissements sud de la commune ainsi que la zone artisanale de Bertoire, dont les effluents sont traités par la station Lambesc ZI.

Ces deux stations à saturation depuis plusieurs années seront supprimées au profit d'une station unique prévue pour 13 000 Eq/h, les travaux devant débuter en 2005-2006.

Estimations (*en euros*) pour la création d'une station 13000 Eq/h et raccordement de l'agglomération, ainsi que l'extension du réseau collectif sur les quartiers de Croignes et Cabrières. Ont été estimés également les coûts de réhabilitation des assainissements autonomes. (*sources Service Gestion Contrôles*)

13000 Eq/h en collectif	Investissement global	Avant subvention		Après subvention	
		Collectivité	Particuliers	Collectivité	Particuliers
Collectif					
Réhabilitation des réseaux	358 769	358 769		215 261	
Raccordement agglomération dont Boismeau	642 427	560 387	82 040	560 387	82 040
Raccordement NB (<i>Croignes, petit Croignes, Cabrières Haut</i>)	1 284 835	1 258 380	26 455	1 258 380	26 455
Station commune déplacé à l'aval de petit Champ vert sur le Boulery	3 287 486	3 287 486		1 314 994	
Non collectif					
Réhabilitation des assainissements autonomes					
En zone NB	19 500		19 500		9 750
En zone NC	669 950		669 950		334 975
Dont semi collectif du hameau de Janet					
Totaux	6 262 967	5 465 022	797 945	3 349 023	453 220

Collectif : ensemble des habitants connectés au réseau d'assainissement existant et payant la taxe

Particuliers : habitants non connectés au réseau d'assainissement disposant d'un équipement autonome (fosse septique...)

Il sont tenus de se raccorder au réseau installé à proximité ou de maintenir leurs équipements en conformité avec les normes en vigueur et d'en supporter les frais afférents.

Le gaz est passé !

« Ici. Là bas. Pour vous. Pour demain ». La communication de Gaz de France serait-elle mensongère ? « pas de trace sur son passage » le gaz arrive dans le plus grand silence en effet. Quelques Lambescains ont reçu un courrier... la majorité non.

Le gaz est souvent la seule bonne solution pour chauffer à moindre coût les anciennes maisons du centre de Lambesc, et une des moins polluantes. Mais où est le plus important, nul ne sait, Gaz de France fait de belles publicités mais n'informe pas localement le moment venu. Au téléphone les réponses sont évasives et contradictoires. L'arrivée du gaz connue de longue date par la mairie n'a fait l'objet d'aucune concertation ni

prévision, et maintenant elle refuse de rouvrir les chaussées ou les trottoirs de moins de 5 ans. Les Lambescains continueront d'avoir froid tout en chauffant leur vieille maison avec une électricité chère et inefficace.

Le Gaz de France est-il un service pour tous ? Pourquoi si peu d'empressement à informer de leur part ? La municipalité n'aurait-elle pas pu prendre le relais ? Leur priorité est-elle l'amélioration de la vie des lambescains ou... la protection des chaussées et trottoirs ?

Vous pouvez néanmoins téléphoner à GDF au 04 42 29 58 41 ou écrire, et dans tous les cas tenez-nous informés... vite, car le gaz passe et repartira dans le même silence.

L'encart de nos élus

Nul n'est censé ignorer la loi...

C'est ce que nous faisait remarquer l'adjoint à l'urbanisme, lors du conseil municipal de septembre. Nous avons fait reproche au maire et à sa majorité d'avoir fort peu communiqué sur le dossier « assainissement » et l'enquête publique s'y rapportant, qui s'est déroulée du 12 mai au 20 juin 2003.

Bien sûr, comme l'exige la loi, M. Ramond a fait procéder aux annonces légales concernant celle-ci, dans "la Provence" et dans un ou deux quotidiens nationaux, ainsi que par voie d'affiche en mairie. Mais c'est peu d'information, en regard des 24 500 euros de budget annuel pour les annonces et insertions de la commune. Les Lambescains qui ont pu constater l'an passé qu'une étude était menée, auraient probablement souhaité en savoir un peu plus et éventuellement pouvoir s'exprimer. Mais nul n'est censé ignorer la loi...

Le point du conseil municipal portait donc sur l'approbation du zonage d'assainissement. Il s'agit de procéder à la remise en état du réseau d'assainissement, dont certaines parties sont en mauvais état ou d'un diamètre insuffisant, et de la création d'une nouvelle station d'épuration. Le nouveau zonage ainsi défini permet l'installation de cette station, dimensionnée pour 13000 équivalents habitants, en lieu et place des deux stations actuelles qui ne sont plus aux normes. D'autre part le zonage définit les zones (*dites NB*) qui pourront être raccordées au « tout à l'égout ». Il s'agit des zones de Croignes, petit Croignes et Cabrières le haut, dont l'étude fait ressortir qu'elles sont en majorité inaptes à l'assainissement par fosse septique. Concernant ces trois zones, le Maire a indiqué que les options n'étaient pas définitivement arrêtées, d'autres études étant nécessaires afin d'affiner les besoins et les coûts inhérents aux travaux importants que cela nécessiterait. L'étude d'installations groupées (*installations permettant un traitement particulier et autonome de plusieurs habitations*) a par ailleurs été envisagée pour certains quartiers et hameaux. Enfin, concernant les installations de fosses septiques et pour se mettre en conformité avec la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la commune devra procéder au contrôle de conformité, de bon entretien, et de bon fonctionnement des dites installations. Une redevance sera prévue à cet effet.

Cela fait quelques années que les stations d'épuration existantes sont à saturation, et la poussée démographique à Lambesc aidant, l'arrivée de la nouvelle station, dont les travaux devraient débuter en 2005 ou 2006, ne sera pas un luxe. On peut même se demander au regard des constructions nouvelles et à venir si les objectifs (*10 000 habitants en 2010, retenus dans l'étude*) ne seront pas beaucoup plus vite atteints et dépassés. Tout ceci, bien sûr, a un coût. Le coût prévisionnel de la station d'épuration est d'environ 3,3 millions d'euros HT et, si l'on ajoute les différents travaux de raccordement et les autres travaux sur le réseau, on atteint environ 5,5 millions d'euros HT.

Mis à part les subventions à venir, le Maire a choisi d'en financer le plus gros par un emprunt sur quinze ans. Ce qui aura nécessairement un impact important sur le prix de l'eau, puisque c'est la part communale qui servira à rembourser cet emprunt.

Rappelons que cette part communale est prélevée sur chaque m³ d'eau payé par le consommateur. En 2002, elle était de 0,07 euro par m³. En 2003, le conseil municipal a voté son augmentation à 0,30 euros pour financer l'étude et prévoir les premiers travaux, et elle devrait passer à 0,59 euros/m³ au maximum de la réalisation du nouveau réseau. Cela représente une augmentation d'environ 20% du prix du m³. Il est prévu qu'elle repassera ensuite à 0,44 euros/m³ à partir de 2012. Nous avons, pour notre part, souhaité que l'on étale beaucoup plus dans le temps cet emprunt (*25 ans*), afin de ne pas alourdir davantage les charges des consommateurs, qui sont déjà assez taxés par ailleurs en tant que contribuables. Le commissaire enquêteur qui a supervisé l'enquête publique a émis des réserves. L'une d'elle, est qu'une consultation soit réalisée avec les viticulteurs pour trouver une solution au problème des effluents viticoles. L'autre qu'une information plus fine soit faite auprès de la population expliquant les raisons de cette réhabilitation du réseau et ses conséquences financières pour les habitants.

Deux caves seraient susceptibles, de par leur emplacement, de se raccorder sur une installation communale redimensionnée. Il s'agit de la cave coopérative et de la cave de Calavon. Mais la commune préfère une gestion autonome par celles-ci de leurs effluents. Des discussions sont en cours, en particulier entre la cave coopérative et la commune, afin de trouver une solution technique, permettant de traiter ce problème au mieux des intérêts de chacun.

En ce qui concerne l'information aux Lambescains, nous regrettons que la majorité en place n'ait pas jugé bon de mieux communiquer sur ce dossier qui touche tous les lambescains dans leur vie quotidienne. C'est pourquoi nous avons décidé d'aborder largement ce sujet dans notre page de l'opposition de la revue municipale et de manière encore plus détaillée dans ce numéro de "L'autrement".

Local

Comme beaucoup d'entre vous l'ont sans doute remarqué, Lambesc Autrement n'est plus présent dans le local de la rue Gambetta. Après plusieurs années de bons et loyaux services, ce lieu va retrouver sa vocation première. Ce local aura été pour tous un endroit chaleureux, de rencontre et d'information. Il nous manquera, mais une vitrine neuve va bientôt s'ouvrir pour Lambesc Autrement, patience...

Vide grenier

L'avenir appartient à ceux qui se lèvent "trop" tôt.

Victime de son succès, cet événement tri-annuel de notre commune devient un vrai casse-tête pour les familles lambescaines qui veulent installer un stand de vente.

Prise d'assaut dès les premières heures de la nuit par des "professionnels" ou occasionnels de la brocante du département et d'ailleurs, la place du marché devient inaccessible aux amateurs de notre commune, souvent amateurs d'enfants et d'adolescents.

Il serait temps pour les organisateurs de trouver une solution en faveur des Lambescains.

Élus...

Nos élus, Sylvie Chiavassa : 04 42 92 75 09

Sylvie Pellegrin : 04 42 92 85 28

Anne-Marie Sabot : 04 42 92 71 12

Jean-Philippe Labrouve : 04 42 92 83 99

et Didier Pauriol : 04 42 92 76 38

sont à votre écoute !

Des questions écrites, formulées

à l'avance, peuvent être mises

à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal.

Info...

"L'Autrement" attend vos écrits, votre avis, vos critiques, vos suggestions, vos réponses, vos "coups de gueule", vos commentaires, vos envies... L'Autrement est avant tout un moyen de communication. Servez-vous en !!! A votre demande, votre anonymat sera préservé.

Mailez autrement !

lambesc.autrement@free.fr

L'AUTREMENT

Ont participé à ce numéro :

François BERGA, Sylvère CORBIÈRES,

François LAUBEUF, Jean-Philippe LABROUVE,

Véronique LOPEZ, Roland MELO,

Louis et Anne-Marie SABOT, Georges SPINI

Lambesc Autrement
Tél. 04 42 92 81 32